



COMITÉ LOGEMENT
ROSEMONT

LES ORGANISMES EN DÉFENSE COLLECTIVE DES
DROITS :
DES ACTEURS CLÉS
DANS LA RELANCE POST-PANDÉMIE

AVIS DU COMITÉ LOGEMENT ROSEMONT

Déposé au ministre des Finances du Québec dans le cadre des
consultations prébudgétaires 2021-2022

Le 12 février 2021

PRESENTATION DU COMITE LOGEMENT ROSEMONT

Le Comité logement Rosemont est une organisation populaire qui œuvre depuis 1977 à la défense et la promotion des droits des locataires, au développement du logement social et à l'amélioration des conditions de vie des locataires de Rosemont. Fort de près de 400 membres, le Comité logement a une vie associative dynamique basée sur la participation citoyenne et la solidarité.

Le Comité logement Rosemont est membre, via ses regroupements nationaux le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) et le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), du Regroupement des organismes et défense collective des droits (RODCD) et du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), et participe à la campagne Engagez-vous pour le communautaire.

NOS RECOMMANDATIONS

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

Plus précisément, à l'instar du RQ-ACA et de ses membres, le Comité logement Rosemont recommande au gouvernement de :

1. Investir 460 millions \$ supplémentaire dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir.
2. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
4. D'ajouter des sommes supplémentaires afin de tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par le COVID-19
5. De donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

Ces recommandations vont dans le sens de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), qui réunit les 4000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome du Québec.

Nous joignons également notre voix à celle du RODCD et de ses membres et recommandons de plus au gouvernement de :

1. Rehausser l'enveloppe du programme Promotion des droits de 30M\$.
2. Soutenir les organismes communautaires dans leur volonté d'améliorer les conditions de travail dans le secteur.

LE PAGAC – UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE A NE PAS MANQUER!

Pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien financier de l'action communautaire, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a amorcé, en mai 2019, des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Plus d'une [centaine de mémoires](#) ont été déposés afin de mettre en lumière les besoins des organismes.

Ce plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables.

C'est pourquoi le Comité logement Rosemont compte sur le ministre des Finances pour donner les moyens au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de réellement faire une différence afin de renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires, en particulier pour les aider à faire face aux défis liés à la pandémie.

LE COMMUNAUTAIRE : UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL

Le mouvement de l'action communautaire autonome compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions. Il contribue à maintenir 60 000 salarié·e·s, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Il est soutenu par 425 000 bénévoles qui lui offrent temps et engagement au quotidien. Il est fréquenté par plus d'un million de personnes vivant diverses formes de difficultés.

Le Comité logement Rosemont travaille à améliorer les conditions de vie des ménages locataires, regrouper les locataires pour faire respecter leurs droits, favorise la participation de ménages vulnérables et marginalisés à la vie publique et politique tout en offrant des services individuels d'information juridique et des ateliers d'éducation populaire.

Les organismes en défense collective des droits font partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux. Ils

accomplissent un important travail de vigilance quant aux droits sociaux et économiques des citoyennes et citoyens, et contribuent à la vie démocratique au Québec.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DES ACTEURS CLES DE LA PANDEMIE

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a dévoilé, en octobre dernier, les résultats d'un sondage exclusif auprès de la population québécoise portant sur le rôle des organismes communautaires durant la pandémie. Le sondage, réalisé par la firme L'Observateur, révèle que les Québécois-es ont une haute opinion de la place des organismes communautaires dans l'espace public. Il est vrai qu'au cours des derniers mois, les organismes ont joué un rôle essentiel durant la pandémie, ne cessant de rivaliser de créativité et de résilience pour continuer d'être présents auprès des populations qu'ils desservent.

- 71,8% de la population croient qu'ils sont des acteurs clés durant la pandémie pour rejoindre les communautés les plus affectées.
- Selon 66,9% de la population, le rôle majeur des organismes communautaires en temps de pandémie est d'aider les gens à combler leurs besoins de base urgents.
- Trois autres rôles ressortent :
 - o aider les gens à comprendre et à respecter les consignes de santé publique (57,9%) ;
 - o soutenir les personnes vivant une situation de vulnérabilité (56,6%) ;
 - o offrir aux gens un espace d'appartenance pour briser l'isolement et pour la création de réseaux d'entraide (54,2%).

Avec la pandémie, les organismes communautaires ont subi une pression supplémentaire importante alors qu'ils devaient combler les manques pour garantir un filet social aux personnes les plus vulnérables – et cette pression engendre des besoins supplémentaires pour tous les organismes.

- D'ailleurs, 80,9% des personnes sondées pensent que les organismes communautaires devraient recevoir un soutien financier de base adéquat pour leurs activités et leur soutien à la population.

Nous recevons chaque année des milliers d'appels de locataires ayant des questions sur leurs droits ou sur le logement social. Avec la crise du logement actuelle doublée d'une crise sanitaire, nous faisons face à une hausse des demandes de service sur des enjeux qui vont des évictions aux difficultés à payer le loyer en passant par une multitude de questions sur leurs droits en contexte de pandémie.

LE CARACTERE ESSENTIEL DU FINANCEMENT A LA MISSION

Si les organismes d'ACA sont en mesure de jouer un rôle clé pendant la pandémie, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi, il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés.

UN MANQUE A GAGNER TOTAL ESTIME A 460M\$

Depuis la mise en œuvre de la [Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) entre 2001 et 2006, jusqu'à tout récemment en 2017, aucun investissement sérieux n'a été fait pour le financement de base des organismes communautaires. Pendant cette période, les demandes d'aide et de soutien ont explosé en raison de la réduction des investissements dans les services publics et les programmes sociaux, en particulier pendant la période d'austérité de 2015 à 2018, plongeant ainsi le communautaire dans une situation de sous-financement perpétuel. Le manque à gagner pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome est estimé à 460 millions\$. Pour le secteur de la défense collective des droits, le montant est estimé à 30M\$.

UNE INDEXATION INEXISTANTE OU INSUFFISANTE

L'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C'est pourquoi l'indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 3,25% annuellement.

UN FILET SOCIAL A RECONSTRUIRE

La crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. À l'instar de la Coalition Main rouge, nous demandons au gouvernement d'adopter certaines mesures fiscales ou de couper dans quelques dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année. Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois.

Voir les [solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), disponibles en ligne.



COMITÉ LOGEMENT
ROSEMONT

5350, rue Lafond, Montréal, QC, H1X 2X2
Contact : (514) 597-2581 | info@comitelogement.org